

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli, acceptée par le Conseil municipal le 27 avril 2010, intitulée: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que, après les travaux de la deuxième phase de l'été 2009, la patinoire des Vernets ne correspond toujours pas, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- que, suite à ces travaux, le GSHC subit un gros manque à gagner dû à la diminution drastique du nombre de loges ainsi que de sièges VIP;
- que la régie technique de la patinoire est située au milieu des loges VIP, alors même que sa mise en place à un autre emplacement ne gênerait pas l'exploitation de la patinoire par le GSHC;
- que l'actuel aménagement, dans le cadre de la deuxième phase des travaux, a été fait sans aucune concertation avec le principal utilisateur de la patinoire qu'est le GSHC;
- la nécessité d'avoir une patinoire répondant aux besoins du club hôte, lequel draine un minimum de 6000 spectateurs par match;
- l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder immédiatement à l'aménagement des sièges et loges VIP, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), afin d'aboutir au minimum au même nombre que l'année dernière;
- déplacer la régie technique, actuellement en plein milieu des loges du GSHC, dans un endroit qui ne portera pas préjudice aux besoins du club;
- établir en concertation avec le GSHC, et dans l'attente de la troisième phase des travaux, un catalogue des travaux urgents à réaliser ces prochaines semaines afin que la patinoire corresponde véritablement aux besoins du club.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lors de sa séance du 28 juin 2010, le Conseil municipal a accepté la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit

d'étude de 878 000 francs destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces VIP), au déplacement des gradins VIP et à l'extension de la zone «loungue» existante pour la patinoire intérieure des Vernets.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, qui feront également l'objet d'une proposition de crédit en vue de leur réalisation, le GSHC a été autorisé à procéder, à ses frais et sous sa responsabilité, à des aménagements provisoires en vue d'augmenter le nombre de places VIP.

De plus, en coordination avec les représentants du GSHC, des mesures ont été prises afin de modifier la loge technique et de la mettre partiellement à leur disposition.

Enfin, la sécurité a été améliorée par la pose de filets complémentaires en limite de la zone des supporters.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

Le 8 septembre 2010.